

## Rénovation thermique : le ministère NKM veut passer à la vitesse supérieure

La ministre du Développement durable Nathalie Kosciusko-Morizet vient de souhaiter avancer la mise en place d'une exigence de qualification des professionnels. Elle a demandé à Philippe Pelletier, président du comité stratégique du Plan bâtiment Grenelle, de "rechercher les points de consensus" des fédérations professionnelles et de lui faire des propositions pour fin octobre 2011, et ce avec "une approche progressive pour permettre aux entreprises de s'adapter". < Je soutiens l'idée de conditionner d'ici 2013 à 2015 les aides à la rénovation à la qualification des professionnels >, a dit la ministre la semaine dernière.

Mi-décembre, Mme Kosciusko-Morizet présentera un "plan national d'actions pour l'efficacité énergétique", avec des premières mesures opérationnelles dès début 2012.

## Dynamisme de la recherche française en pompes à chaleur

Un premier "congrès français des pompes à chaleur" a été organisé à Paris, la semaine dernière, par l'Inpac (Institut national des PAC), tout jeune réseau d'organismes de recherche qui regroupe le CEA, le Cetiati, le Costic, le CSTB, les directions R&D d'EDF et de GDF Suez et Mines ParisTech. François Durier (Cetiati) a indiqué lors de ce congrès que l'Inpac resterait d'abord et avant tout un lieu d'échange, un institut "sans mur", et qu'aucun projet de R&D en commun associant les membres d'Inpac n'était envisagé. Il a dit aussi que l'Inpac s'ouvrirait, à terme, à de nouveaux membres, mais à condition qu'ils aient eux aussi des activités de recherche.

Lors de ce congrès, Juliette Promelle (GDF Suez) a décrit la PAC comme une alternative à la chaudière à condensation en maison individuelle neuve, notamment sous la forme de PAC à sorption fonctionnant au gaz. Pour sa part, le Cetiati a présenté une étude visant à améliorer la performance énergétique des PAC air/eau. Cette performance - explique-t-on au Cetiati - peut être améliorée par l'utilisation de composants plus efficaces, mais elle diminue à basse température extérieure ou lorsqu'il s'agit de fournir de l'eau à haute température : pour pallier cet inconvénient, le cycle à compression de vapeur traditionnel doit alors laisser la place à des architectures plus sophistiquées, dans lesquelles le cycle frigorifique traditionnel mono-étagé - "le moins performant", constate-t-on au Cetiati - cède la place au cycle en cascade - "intéressant" pour des grands écarts de températures évaporation/condensation - et aux cycles bi-étagés, "les plus efficaces", mais impossibles à utiliser avec le R407C.

De son côté, Peter Riederer (CSTB) a décrit une méthode de caractérisation des performances des PAC géothermiques développée au CSTB, méthode par émulation qui permet des conditions d'essai "réalistes et maîtrisées parfaitement": les performances annuelles sont évaluées en combinant simulation annuelle et test réel sur douze jours (chaque jour représentant un mois). Pour sa part, Sorina Mortada (Mines ParisTech / EDF R&D) a présenté le prototype d'une "mini-PAC" air/air résidentielle, "légère, compacte et pas chère", dotée d'échangeur de chaleur à mini-canaux en tant que condenseur et évaporateur, de compresseur à vitesse variable et d'échangeur-récupérateur sur air vicié.

## Plus de 30 000 chaudières fioul posées en 2012 grâce aux CEE ?

C'est jusqu'au 13 décembre 2011 que l'association Chauffage Fioul organise l'opération "90 Jours Solutions Fioul" qui, jusqu'en octobre, va bénéficier de 804 spots publicitaires à la radio (notamment sur RTL) et de publicités dans la presse professionnelle et au cours de laquelle les particuliers faisant installer une chaudière fioul à condensation (en remplacement d'une chaudière de plus de quinze ans dans leur maison achevée depuis plus de deux ans) pourront bénéficier d'un doublement de la Prime à la casse des chaudières fioul : aux 250 euros TTC minimum que leur verseront les distributeurs de fioul, une quinzaine de marques de chaudières ajouteront au moins 250 euros également.

La Prime à la casse, versée par quelque 500 distributeurs de fioul, soit à peu près les 2/3 de la profession, prendra fin le 31 décembre 2011, mais la deuxième période des CEE (certificats d'économie d'énergie) prendra en quelque sorte le relais. Au cours de cette seconde période, l'obligation CEE des distributeurs de fioul est multipliée par 4,7, à 32,3 TWh d'économies d'énergie à réaliser d'ici à la fin 2013, soit - prévoient les professionnels du fioul - à peu près la pose en trois ans de quelque 100 000 chaudières, qui bénéficieront ainsi de la prime versée par les distributeurs de fioul. Outre l'installation de chaudières fioul (à condensation ou à basse température), la prime CEE pourra être versée, toujours au client final, pour la pose de régulations de chauffage, de fenêtres, d'isolants ou encore de couplages fioul/solaire ou bois. Marcel Dugravot, président de Chauffage Fioul, souhaite faire passer d'environ 2% actuellement à 3-4% le taux de remplacement annuel des chaudières fioul.